

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE
PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD 1^{er} JUIN 2026, À 20 h 30,
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.**

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Maripier Massicotte, conseillère au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Diane Chandonnet, conseillère au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Invitée :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3831-06-26

Il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Avis de motion
 - 13.2. Dépôt des règlements
 - 13.3. Adoption règlement
14. Administration
 - 14.1. Collecte des plastiques agricoles
 - 14.2. Résolution d'appui pour la défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)
 - 14.3. Bail de location – garderie

- 14.4. Autorisation de destruction de documents – factures de 1974 à 2006
15. Travaux publics
 - 15.1. Projet de conversion des systèmes d'éclairage au DEL
 - 15.2. AtkinsRéalisis – Appel d'offre PAVL – volet redressement et sécurisation
16. Urbanisme et environnement
 - 16.1. Liste des permis
 - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
 - 16.3. Formation – Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) : mise à jour et impacts de la Loi 86
17. Loisirs et cultures
 - 17.1. Parc Georgette-Baril – électricité
 - 17.2. Parc Georgette-Baril – achat de bollards solaire
 - 17.3. Parc Georgette-Baril – aménagement du terrain
 - 17.4. Parc Georgette-Baril – achat des bancs oasis
 - 17.5. Parc Georgette-Baril – Coopérative arbre-évolution
18. Demandes
 - 18.1. Fondation-école secondaire Les Seigneuries
19. Affaires nouvelles
 - 19.1. Évaluation marchande – Lot 6 133 609
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 mai 2026.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 4 mai 2026 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées le 8 mai 2026 ;
- Le balayage des rues a eu lieu dans la semaine du 18 mai 2026 ;
- La MRC de Bécancour a accepté le projet « création d'un sentier de marche, installation de mobiliers urbains et aménagement paysager au parc municipal intergénérationnel Georgette-Baril » présenté dans le cadre du FRR-volet 2 ;
- La municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets ainsi que la MRC de Bécancour ont entériné le règlement #2026-05-31 décrétant

l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets.

8. RAPPORT DU MAIRE

- Environ 200 arbres ont été donnés le 17 mai 2026 dans le cadre de la journée Dons d'arbre

9. RAPPORT DES COMITÉS

10.1 BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- La bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme a reçu une subvention de 350 \$ de la part de la Fondation Raymond-Beaudet pour l'achat de livres québécois ;
- Deux belles animations de lectures par l'auteur jeunesse Mme Carine Paquin ont été offertes aux élèves de l'école la Source le 28 mai dernier ;
- Les deux classes de l'école primaire la Source ont emprunté des livres durant le mois de mai ;
- Une exposition de peinture par Mme Noëlla Robin a égayé la bibliothèque durant le mois de mai ;
- Le 26 mai dernier a eu lieu un échange de livre avec le Réseau Biblio CQLM ;
- La nouvelle plateforme de prêt en bibliothèque (PEB) est active depuis le 1^{er} mai ;
- Il y a eu 250 prêts de livres en mai 2026, 55 usagers ont utilisé la bibliothèque et il y a eu 47,5 heures de bénévolat ;

10.2 COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

- La prochaine réunion aura lieu le 2 juin 2026.

10.3 RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- Une résolution a été adoptée pour demander à toutes les municipalités de transmettre aux agriculteurs de leurs municipalités les informations concernant la revalorisation des plastiques agricoles ;
- Une visite des installations de l'entreprise Gaudreau inc. à St-Rosaire à eu lieu par les administrateurs de la RIGIDBNY ;
- Mme Sonia Goulet, artiste, réalisera un projet d'art dans les écocentres, soit des œuvres utilisant le médium de la pixellisation sur treillis ou clôture ;
- La prochaine réunion aura lieu le 16 juin 2026.

10.4 RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

- Une rencontre a eu lieu le 12 mai 2026 ;
- Le bilan de la saison 2025-2026 a été fait ;
- Le déficit de l'aréna régional de Saint-Pierre-les-Becquets s'élève à 176 007,56 \$ pour l'année 2026, contrairement à 73 038,52\$ en 2024. Ce déficit est dû à de nombreux bris survenus en 2025 ;
- Des demandes de subventions seront faites aux programmes PAFIRSPA et PFT ;
- Un nouveau comité sera également créé ;
- La prochaine réunion aura lieu en juin 2026.

10.5 LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

- Aucune activité n'est prévue actuellement.

10. LISTE DES REVENUS

Bac de vidange	95,00 \$
Centre scolaire de la riveraine – remboursement des taxes scolaires 2020 (219, rue principale)	26,01 \$
Droits de mutation	3 768,11 \$
Inscriptions camp de jour 2026	685,00 \$
Intérêts dépôt à terme	1 42,67 \$
Intérêts sur arrérages	71,50 \$
Licences et permis	30,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	262,10 \$
Location de la salle Georgette-Baril	45,00 \$
Loyer de la garderie – 2026-06	142,00 \$
MAPAQ – Remboursement des Crédit Agricole 2026	406 245,51 \$
Opérateur en eau potable – Coopérative du 5 ^e rang	377,30 \$
Publicités	20,00 \$
Ristourne et revenus d'intérêts – Fonds d'assurance des municipalités	474,72 \$
Subvention FADOQ – Télévision, salle Georgette-Baril	650,64 \$
Subvention Fondation Raymond- Beaudet – bibliothèque	350,00 \$
Subvention du ministère de l'Éducation — Pafirspa	131 507,00 \$
Subvention du ministère des Finances – Croissance de la TVQ	33 486,00 \$
Taxes municipales 2025	482,59 \$
Taxes municipales 2026	76 525,89 \$
Trop perçu	0,29 \$
Total	656 287,33 \$

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3833-06-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Madame Maripier Massicotte et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant **14 921, 24 \$** ainsi que **16 764,55 \$** en salaires.

ADOPTÉE

	Fournisseurs	Description	Montant
202600173	Manon Deshaies et Pierre-Michel Desmarais	Remboursement au crédit — Location de la salle Éric-Côté (Rés. 3825-05-26)	60,00 \$
202600174	ADMQ	Abonnement annuel à MUNYS (Rés. 3806-05- 26) et inscription au congrès 2026 (Rés. 3811-05-26)	1 118,71 \$
202600175	Buropro Citation	Achat de livres	28,25 \$
202600176	Fondation des pompiers du Québec	Don pour la campagne des Grands brûlés	50,00 \$

		SSIRMRCB (Rés. 3822-05-26)	
202600177	Hydro-Québec	Électricité – 235, rue principale	375,83 \$
202600178	Hydro-Québec	Électricité – 228, rue principale	763,50 \$
202600179	Hydro-Québec	Électricité – 238, rue Adrien-Demers	157,70 \$
202600180	Hydro-Québec	Électricité – 276, rue principale	1 539,33 \$
202600181	Hydro-Québec	Électricité – 219, rue principale	1 076,64 \$
202600182	Bell Mobilité	Cellulaire – inspecteur municipal	54,09 \$
202600183	Boulangerie Robin inc.	Éclairs au chocolat pour la journée de nettoyage des fossés	75,00 \$
202600184	Ministre des Finances	Droits pour inscription d'Érika St-Louis comme apprenti (OTUND) (Rés. 3817-05-26)	136,00 \$
202600185	Receveur général du Canada	DAS – mai 2026	1 811,93 \$
202600186	Ministre du Revenu du Québec	DAS – mai 2026	5 276,93 \$
202600187	Industrielle Alliance	RVER – mai 2026	
TOTAL			14 921, 24 \$

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3834-06-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents d’autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **117 099,75 \$** :

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202600188	Excavation Denis Demers inc.	Nivelage des routes de graviers	103,48 \$
202600189	Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Billets municipaux et honoraires professionnels – coordonnatrice du camp de jour (Rés. 3778-04-26)	396,02 \$
202600190	RIGIDBNY	Ordures et recyclables de mai 2026	3 808,96 \$
202600191	CRSBP	Frais de reliure	18,67 \$
202600192	Yvette Demers	Honoraires professionnels - responsable de la collection (Rés. #3736-02-26) et remboursement des fournitures de bureau pour la bibliothèque LBD	331,97 \$
202600193	Pierre Carignan	Frais de déplacement – RIGIDBNY	8,96 \$
202600194	MRC de Bécancour	Deuxième versement de trois – Quote-part MRC 2026	38 354,00 \$
202600195	Sogetel	Internet et téléphone	761,07 \$
202600196	Le Sagittaire	Achat de la télévision pour le parc Georgette-Baril (Rés. 3828-05-26) et fournitures de bureau	1 109,81 \$
202600197	Matériaux Fortierville	Achat d'asphalte froid, paillis, outillages divers	652,00 \$

202600198	Ministre des Finances du Québec	Premi ^{er} versement de deux – Quote-part service de police 2026	25 812,00 \$
202600199	Les entreprises D. Michel	Premi ^{er} versement de deux – entretien du gazon (Rés. 3757-03-26)	2 602,50 \$
202600200	Simon Brunelle	Frais de déplacement	44,80 \$
202600201	Hélène Lambert	Ménage – mai 2026	375,19 \$
202600202	Amélie Hardy Demers	Frais de déplacement	60,48 \$
202600203	Loisirs Sports Centre-du-Québec	Inscriptions à la formation en animations (Rés. 3779-04-26)	218,45 \$
202600204	Eurofins Environex	Analyse d'eau	538,38 \$
202600205	Librairies Renaud-Bray inc.	Achat de livres	310,05 \$
202600206	Josiane Trottier	Frais de déplacement (Rés. 3737-02-26)	137,76 \$
202600207	Buropro Citation	Achat de livres	415,45 \$
202600208	Créations Joeblo	Construction de deux bancs pour le jeu de shuffleboard (Rés. 3829-05-26)	878,64 \$
202600209	Logixia	Support à distance, crédit pour licence back up, Licence mensuel Anydesk	66,10 \$
202600210	Groupe Koopers inc.	Réinstallation accès à distance de la télémétrie	143,72 \$
202600211	Visa	Envoi de l'Info-Cécilois du mois de mai, droits de douane pour les bracelets, chariots salle Éric-Côté (Rés. 3820-05-26), achat d'un hamac (Rés. 3785-04-26), acompte pour les chandails du camp de jour, achat de timbres et de café	1 343,10 \$
202600212	Cauca	Alertes 2026-02-01 au 2026-04-30	21,13 \$
202600213	Éliane Dubois-Paré	Frais de déplacement – formation camp de jour (Rés. 3779-04-26)	106,40 \$
202600214	Centre du ponceau Courval inc.	Ponceaux (Rés. 3752-03-26) et (Rés. 3814-05-26)	38 233,79 \$
202600215	Érika St-Louis	Frais de déplacement	10,98 \$
202600216	Nathalie Goyens	Frais de déplacement – formation camp de jour (Rés. 3779-04-26)	199,36 \$
202600217	Lysanne Turcotte	Achat de fleurs	68,13 \$
	Total		117 099,75 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

13.1 AVIS DE MOTION

13.2 DÉPÔT DES RÈGLEMENTS

13.3 ADOPTION RÈGLEMENT

14. ADMINISTRATION

14.1 COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Considérant que les coûts sont en partie récupérables par le biais d'un crédit du MAPAQ ;

Considérant que les plastiques agricoles ne peuvent pas être collectés par les ordures ni la récupération, alors que les solutions alternatives existantes sont insuffisantes ;

Considérant que la RIGIDBNY doit entrer en contact avec les agriculteurs pour documenter le nombre de participants en vue de développer une solution viable ;

Considérant que la RIGIDBNY ne peut pas faire elle-même ces démarches étant donné son accès limité aux renseignements personnels des agriculteurs concernés ;

Considérant que cette résolution est une condition pour que la RIGIDBNY accepte de couvrir notre territoire ;

Rés.3835-06-26

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents :

Que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage à collaborer avec la RIGIDBNY dans l'implantation de cette collecte en offrant minimalement :

- L'envoi d'une lettre d'information à tous nos agriculteurs les invitant à une séance d'information ;
- L'envoi d'une lettre d'inscription post séance d'information incluant un formulaire d'adhésion au service ;
- De relayer la facture via une taxation complémentaire libellée "collecte des plastiques agricoles".

ADOPTÉE

14.2 RÉSOLUTION D'APPUÏE POUR LA DÉFENSE DE L'INTÉGRITÉ DE LA GESTION DE L'OFFRE DANS LE CONTEXTE DE L'ACCORD CANADA-ETATS-UNIS-MEXIQUE (ACEUM)

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier constitue un pilier économique et social essentiel pour l'occupation du territoire, le maintien du tissu social régional et la sécurité alimentaire de la population canadienne ;

CONSIDÉRANT QUE les plus récents accords internationaux ratifiés par le Canada ont déjà entraîné la cession de parts importantes du marché canadien, imposé de nouvelles obligations aux producteurs et fragilisé la stabilité de la gestion de l'offre, pilier fondamental de la production laitière canadienne ;

CONSIDÉRANT QUE toute concession additionnelle dans le cadre de la révision de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) pourrait avoir des impacts économiques et sociaux significatifs sur les producteurs laitiers et les communautés locales ;

Rés.3836-06-26

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents :

- La municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard exprime son soutien ferme à la préservation intégrale de la gestion de l'offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l'ACEUM ou tout futur accord commercial ;
- La municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard demande au gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, l'emploi local et la sécurité alimentaire ;
- La municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard encourage le gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers dans

- toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte ;
- La municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard considère que les fermes laitières participent activement à la vitalité des régions ;
 - QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada, le ministre responsable du Commerce Canada-États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne, le bureau du Premier ministre du Canada et au député de Bécancour-Nicolet-Saurel-Alnôbak.

ADOPTÉE

14.3 BAIL DE LOCATION – GARDERIE

CONSIDÉRANT QUE le projet-pilote de responsables d'un service de garde éducatif en communauté a été accepté par le ministère de la Famille le 10 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le bail de location avec Mme Camélie Labrecque-Houle a pris fin le 1^{er} mai 2026 et celui avec Mme Édith Labrecque prend fin le 30 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire assurer la pérennité du projet-pilote de responsables d'un service de garde éducatif en communauté ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire signer un bail avec Mme Louise Chauvette, éducatrice, qui prendra en charge six enfants ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fournit un local, située au 235, rue principale à Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

CONSIDÉRANT l'importance de clarifier les charges à payer par le service de garde éducatif en communauté ;

Rés.3837-06-26

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents d'autoriser le maire, M. Simon Brunelle ainsi que Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière à signer le bail de location avec Mme Louise Chauvette, responsable du service de garde.

ADOPTÉE

14.4 AUTORISATION DESTRUCTION DE DOCUMENTS – FACTURES DE 1974 A 2006

CONSIDÉRANT QUE le calendrier de conservation de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard approuvé par la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) le 8 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce calendrier de conservation, les factures peuvent être détruites après un délai de sept ans ;

Rés.3838-06-26

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard prend acte du rapport de documents à détruire daté du 31 mai 2026 tel que préparé par Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière ;

QUE soit autorisée la destruction des factures datées entre 1974 à 2006 ;

QUE le conseil autorise l'Association des personnes handicapées de la MRC de Bécancour (APHMRCB) à procéder à la destruction des documents.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-452
(Services techniques – archivage)

ADOPTÉE

15 TRAVAUX PUBLICS

15.1 DEMANDE DE PERMIS CONCERNANT LE PROJET DE CONVERSION DES SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE AUX DEL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire participer à la réduction des gaz à effet de serre ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire réduire son empreinte écologique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire prendre un tournant vert ;

Rés.3839-06-26

EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et
RÉSOLU unanimement par les conseillers présents :

QUE la Municipalité reconnaisse qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente;

QUE la Municipalité a obtenu une attestation de conformité par un ingénieur de conversion lumineuses de propriété municipale en bordure du réseau routier sous la gestion du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

QUE la Municipalité s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

ADOPTÉE

15.2 ATKINSRÉALIS – APPEL D'OFFRE PAVL – VOLET REDRESSEMENT ET SÉCURISATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire déposer une nouvelle demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement et sécurisation pour le projet de réfection du rang Sainte-Cécile Ouest ;

ATTENDU QUE des frais professionnels et autres frais incidents admissibles doivent être engagés préalablement à l'obtention de la confirmation de l'aide financière ;

ATTENDU QUE les plans, devis et estimations préparés en 2024 doivent être mis à jour afin de répondre aux exigences du programme lors de sa réouverture ;

ATTENDU QUE la firme AtkinsRéalis Canada inc. a déposé une offre de services professionnels datée du 28 mai 2026 pour la réalisation de ce mandat, au montant forfaitaire de 7 500,00 \$, taxes en sus, ainsi qu'une enveloppe budgétaire maximale de 3 000,00 \$, taxes en sus, pour de l'assistance technique au besoin ;

ATTENDU QUE cette dépense est admissible dans les frais incidents ;

ATTENDU QUE le règlement de gestion contractuelle #2026-05-32 permet l'octroi de contrats de gré à gré dans ces circonstances ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et
RÉSOLU unanimement par les conseillers présents

- D'accorder de gré à gré à AtkinsRéalys Canada inc. le mandat de mise à jour des plans, devis et estimations des travaux visés par une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- volet redressement et sécurisation, conformément à l'offre de services #699566 datée du 28 mai 2026;
- D'accepter l'offre de services au montant forfaitaire de 7 500,00 \$, taxes en sus, ainsi qu'une enveloppe budgétaire maximale de 3 000,00 \$, taxes en sus, pour l'assistance professionnelle au besoin, pour un montant total maximal de 10 500,00 \$, taxes en sus ;
- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'offre de services ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente résolution.
- Que les dépenses admissibles engagées à titre de frais incidents soient affectées au projet de réfection du rang Sainte-Cécile Ouest et réclamées dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement et sécurisation advenant l'acceptation de la demande d'aide financière ;
- Cette dépense sera prise à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2025.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-400 (Services professionnels, techniques et autres).

ADOPTÉE

16 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Cinq permis de rénovation et un permis d'installation de piscine ont été délivrés en mai 2026 pour une valeur de 64 000 \$.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de mai 2026.

16.3 FORMATION – LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (LPTAA) : MISE À JOUR ET IMPACTS DE LA LOI 86

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard souhaite maintenir à jour les connaissances de son personnel afin d'assurer une application conforme des lois et règlements en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire ;

ATTENDU QUE les récentes modifications apportées à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) par la Loi 86 ont des impacts sur le traitement des dossiers situés en zone agricole;

ATTENDU QUE l'Institut national d'agriculture biologique (INAB) offre la formation intitulée « Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) : mise à jour et impacts de la Loi 86 », le 9 juin 2026 à Victoriaville ;

ATTENDU QUE cette formation permettra à l'inspectrice en bâtiment d'approfondir ses connaissances et d'adapter ses pratiques aux nouvelles exigences légales ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- D'autoriser Mme Josée Demers, inspectrice en bâtiment, à participer à la formation « Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) : mise à jour et impacts de la Loi 86 » qui se tiendra le 9 juin 2026 à Victoriaville;
- D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 325,00\$, taxes en sus ;
- D'autoriser le remboursement des frais de déplacement et autres dépenses admissibles conformément à la politique en vigueur de la Municipalité.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-610-00-454 (Formation - Urbanisme).

ADOPTÉE

17 LOISIRS

17.1 PARC GEORGETTE-BARIL – ÉLECTRICITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard poursuit l'aménagement et la mise en valeur du parc municipal Georgette-Baril;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite finaliser l'installation du mur sportif interactif ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention de 50000\$ dans le cadre de l'Aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du Fonds Régions et Ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une confirmation positive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant l'adoption du règlement d'emprunt no 2024-12-13, par lequel le conseil décrète un emprunt de 214 328 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une soumission au Groupe Castonguay inc. de Saint-Edouard pour la réalisation des travaux d'électricité ;

Rés.3842-06-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Maripier Massicotte et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'octroyer le mandat à Groupe Castonguay inc. de Saint-Edouard pour effectuer les travaux d'électricité au parc Georgette-Baril pour la somme de 7 500\$, taxes en sus, conformément à la soumission numéro SSE-26093 ;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce contrat ;

QUE 7 874,06 \$ provenant de l'Aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du Fonds Régions et Ruralité soit affecté au paiement de cette dépense ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril).

ADOPTÉE

17.2 PARC GEORGETTE-BARIL – ACHAT DE BOLLARDS SOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard poursuit l'aménagement et la mise en valeur du parc municipal Georgette-Baril;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'installation de bollards solaires afin d'améliorer l'éclairage, la sécurité et l'accessibilité des sentiers du parc;

Rés.3843-06-26

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention de 60500\$ dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une subvention de 75 000 \$ dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les infrastructures municipales à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive et de loisir;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une confirmation positive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant l'adoption du règlement d'emprunt no 2024-12-13, par lequel le conseil décrète un emprunt de 214 328 \$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle #2026-05-32 de la Municipalité autorise l'octroi de contrats de gré à gré lorsque les conditions prévues audit règlement sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise Solidel pour la fourniture et l'installation de onze (11) bollards solaires Horizon T3, incluant les pieux vissés, le transport et l'installation, au montant total de 26 480,00\$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

D'octroyer à l'entreprise Solidel le contrat pour la fourniture et l'installation de onze (11) bollards solaires Horizon T3 au parc municipal Georgette-Baril, conformément à la soumission numéro 10884000001082029, et d'accepter de payer un montant de 26 480,00 \$, taxes en sus;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce contrat ;

QUE 27 800,69 \$ provenant de la subvention Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2 et du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les infrastructures municipales à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive et de loisir soient affecté au paiement de cette dépense ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril).

ADOPTÉE

17.3

PARC GEORGETTE-BARIL — AMÉNAGEMENT DU TERRAIN

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard poursuit l'aménagement et la mise en valeur du parc municipal Georgette-Baril;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aménager, entre autres, un mur sportif interactif, un sentier pédestre ainsi que réaménager les stations d'exercices ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention de 60500\$ dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention de 50000\$ dans le cadre de l'Aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du Fonds Régions et Ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une confirmation positive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant l'adoption du règlement d'emprunt no 2024-12-13, par lequel le conseil décrète un emprunt de 214 328 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une soumission à Excavation Denis Demers inc. ;

Rés.3844-06-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat à Excavation Denis Demers inc. pour la somme de 18 107,50 \$, taxes en sus pour le réaménagement du terrain du parc Georgette-Baril ;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce contrat ;

QUE 19 010,61 \$ provenant de la subvention Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2 et de l'Aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du Fonds Régions et Ruralité soient affectés au paiement de cette dépense ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal Geogette-Baril).

ADOPTÉE

17.4 PARC GEORGETTE-BARIL – ACHAT DE BANCS OASIS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal poursuit ses efforts afin d'améliorer les infrastructures récréatives et les espaces publics destinés aux citoyens et aux visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bonifier les aménagements du parc municipal Georgette-Baril par l'ajout de mobilier urbain favorisant le confort, la convivialité et l'accessibilité des lieux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention de 60500\$ dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une confirmation positive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant l'approbation du règlement d'emprunt no 2024-12-13 décrétant un emprunt de 214 328 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de Créations Oasis Inc., datée du 26 mai 2026, pour la fourniture de trois (3) bancs Oasis avec base de béton destinés au parc municipal Georgette-Baril;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette acquisition est de 7 050 \$, taxes en sus, incluant la livraison et l'installation selon les conditions prévues à la soumission;

Rés.3845-06-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Diane Chandonnet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Créations Oasis Inc. datée du 26 mai 2026 pour l'acquisition de trois (3) bancs Oasis avec base de béton destinés au parc municipal Georgette-Baril et autorise le paiement de 7 050 \$, taxes en sus.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce contrat ;

QUE 7 401,62 \$ provenant de la subvention Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2 soit affecté au paiement de cette dépense ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal Geogette-Baril).

ADOPTÉE

17.5

PARC-GEORGETTE-BARIL – COOPÉRATIVE ARBRE – ÉVOLUTION

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite poursuivre l'amélioration et la mise en valeur du parc municipal Georgette-Baril afin d'offrir aux citoyens un milieu de vie attrayant, sécuritaire et favorable aux activités récréatives;

ATTENDU QUE les arbres contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air en captant le dioxyde de carbone et divers polluants atmosphériques;

ATTENDU QUE la présence d'arbres permet de réduire les îlots de chaleur, d'offrir des zones ombragées aux usagers du parc et d'améliorer le confort lors des périodes de chaleur estivale;

ATTENDU QUE les arbres favorisent la biodiversité en procurant un habitat et des sources de nourriture à plusieurs espèces d'oiseaux, d'insectes pollinisateurs et de petits mammifères;

ATTENDU QUE la plantation d'arbres contribue à la rétention des eaux de pluie, à la réduction de l'érosion des sols et à l'amélioration de la résilience environnementale du territoire;

ATTENDU QUE les espaces verts et les milieux arborés ont des effets positifs reconnus sur la santé physique et mentale des citoyens en favorisant la détente, l'activité physique et le contact avec la nature;

ATTENDU QUE la bonification du couvert végétal du parc municipal s'inscrit dans les objectifs de développement durable, d'adaptation aux changements climatiques et d'embellissement du territoire poursuivis par la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire réaliser un projet de renaturalisation et de plantation au parc municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission (no 3010) de la Coop de solidarité Arbre-Évolution pour la préparation du projet, incluant notamment la caractérisation du site, la préparation d'un plan de reboisement et la coordination des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention de 60500\$ dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une confirmation positive du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant l'adoption du règlement d'emprunt no 2024-12-13, par lequel le conseil décrète un emprunt de 214 328 \$;

Rés.3846-06-26

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents : d'accepter la soumission #3010 de la Coop de solidarité Arbre-Évolution pour la préparation du projet de renaturalisation et de plantation au parc municipal, pour un montant de 1 755,72 \$, taxes en sus ;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce contrat ;

QUE 1 843,29 \$ provenant de la subvention Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 2 soit affecté au paiement de cette dépense ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril).

ADOPTÉE

18 DEMANDES

18.1 FONDATION-ÉCOLE SECONDAIRE LES SEIGNEURIES

ATTENDU QUE la Fondation de l'École secondaire les Seigneuries soutient la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes de la région;

ATTENDU QUE la Fondation sollicite l'appui des organismes du milieu dans le cadre de sa campagne de dons pour l'année scolaire 2026-2027;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite encourager les initiatives favorisant la réussite éducative des jeunes;

Rés.3847-06-26

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Michel Deshaies et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents autorise le versement d'une somme de 100 \$ à la Fondation de l'École secondaire les Seigneuries dans le cadre de sa campagne de financement 2026-2027.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-190-00-970 (Dons organisme sans but lucratif).

ADOPTÉE

19 AFFAIRES NOUVELLES

19.1 ÉVALUATION MARCHANDE - LOT 6 133 609

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire du lot 6 133 609 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité envisage de procéder au lotissement d'une partie de ce lot d'une superficie approximative de 1500 mètres carrés, située en zone blanche, dans le but de le mettre en vente;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'obtenir une évaluation marchande professionnelle afin de déterminer la juste valeur de ce terrain avant d'entreprendre les démarches de vente;

CONSIDÉRANT QUE la firme Évalweb possède l'expertise requise pour réaliser une telle évaluation;

Rés.3848-06-26

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et RÉSOLU unanimement par les conseillers présents :

QUE le conseil municipal mandate la firme Évalweb afin de procéder à l'évaluation marchande d'une partie du lot 6 133 609, d'une superficie approximative de 1 500 mètres carrés, située en zone blanche;

QUE la Municipalité accepte de payer un montant de 710,00 \$, taxes en sus ;

QUE cette évaluation soit effectuée en relation avec le projet de développement du terrain et avec la possible vente ultérieure de celui-ci ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'exécution du présent mandat ;

Cette dépense sera prise à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2025.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-130-00-400 (Services professionnels, techniques et autres).

ADOPTÉE

20 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3849-06-26

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 22h10.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers, directrice générale
et greffière-trésorière